

COMMUNE DE HAO
Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-
Gambier



Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 2 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 décembre 2025.

N° 73 / 2025

Portant approbation du contrat de mise à disposition d'un terrain pour l'installation photovoltaïque sur la Commune de Hao ;

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO
Date de la réunion du conseil municipal : 29 décembre 2025
Date de convocation : 08 décembre 2025
Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)
Membres présents : 11 membres
Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 2 membres
Membre(s) absent(s) : 2 membres
Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire		X	
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M.ARAKINO Lothaire
Mme MAIRIAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/01/2026
987-200013456-20251229-DEL_073_2025-DE



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° 719 CM du 11 juin 2015 portant affectation de la parcelle cadastrée AN n°1, appartenant à la Polynésie française, au profit de l'État ;
- VU** la délibération n°74 2023 relative à l'opération d'investissement « hybridation de la centrale thermique de Hao » ;
- VU** la convention de concession de production et de distribution publique d'énergie électrique en vigueur sur l'atoll de Hao, ainsi que ses avenants ;
- VU** la convention de concession de production et de distribution publique d'énergie électrique liant la commune de Hao à son délégataire, ainsi que son cahier des charges et ses avenants ;
- VU** le projet de convention relatif à la mise à disposition de la dalle dite « Vautour », sise sur la parcelle cadastrée AN n°1, nécessaire à la réalisation du projet d'hybridation de la centrale électrique de Hao ;
- VU** le projet de contrat de mise à disposition d'un terrain pour installations photovoltaïques sur la commune de Hao, à conclure entre l'autorité délégante et le délégataire du service public de l'électricité ;

Considérant que la commune de Hao est autorité concédante du service public de production et de distribution d'électricité sur l'atoll de Hao ;

Considérant que le projet d'hybridation de la centrale électrique de Hao, intégrant une unité de production photovoltaïque implantée sur la dalle dite « Vautour », s'inscrit dans les objectifs d'intérêt général de transition énergétique et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles ;

Considérant que la parcelle cadastrée AN n°1 demeure la propriété de la Polynésie française et reste affectée à l'État, la commune ne disposant que de droits d'occupation limités et conditionnés par la convention conclue avec l'État ;

Considérant que le contrat de mise à disposition constitue un acte administratif accessoire à la convention de délégation de service public, destiné à permettre au délégataire d'exécuter ses obligations contractuelles ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 – D'approuver le contrat de mise à disposition d'un terrain pour une installation photovoltaïque située sur une partie de la parcelle cadastrée AN n°1, d'une superficie de 4 593 m², conclu entre l'autorité délégante et le délégataire du service public de l'électricité, dans le cadre du projet d'hybridation de la centrale électrique de Hao.

ARTICLE 2 – D'autoriser le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document, acte ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre, sous réserve de leur conformité aux principes approuvés par la présente délibération.

ARTICLE 3 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **13 (dont 2 procurations)**
Contre

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 05/01/2026	
987-200013456-20251219-DEL_073_2025-DE	



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete



Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

 BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

Délibération portant approbation du contrat de mise à disposition d'un terrain pour l'installations photovoltaïques sur la Commune de Hao

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'arrêté : 05/01/2026
987-200013456-20251229-DEL_073_2025-DE

40 50 92 82



BP 3884 - 98713 Papeete